



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 mai 2017
Français
Original: anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-sixième session

Vienne, 22-26 mai 2017

Projet de rapport

Rapporteur: Roland Seeger (Allemagne)

Additif

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

1. À sa 5^e séance, le 24 mai 2017, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 3 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale;

c) Méthodes de travail de la Commission;

d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.”

2. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants:

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2017/2-E/CN.15/2017/2](#));

b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2017/3-E/CN.15/2017/3](#) et Add.1).

3. Le Directeur de la Division de la gestion a fait une déclaration liminaire. L'observateur de l'Espagne, en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a également fait une déclaration liminaire.



4. Les observateurs de la République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et du Soudan (au nom des États membres de la Ligue des États arabes) ont fait des déclarations.

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par les représentants de la Thaïlande, du Japon, de la Colombie, du Canada, de la Chine, du Brésil, des États-Unis d'Amérique et de l'Inde.

6. L'observateur de l'Algérie a aussi fait une déclaration.

Délibérations

7. Plusieurs orateurs ont salué les travaux menés par le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour ce qui était d'accroître la transparence et la responsabilité au sein de l'Office et de renforcer sa coopération avec les États Membres sur les questions de programmation, les questions financières et d'autres questions pertinentes. Certains ont insisté sur le rôle que jouait le groupe de travail s'agissant de faire reconnaître l'importance des programmes mondiaux, régionaux et de pays de l'ONUDC, et plusieurs ont parlé de la tâche dont il s'acquittait en poursuivant les consultations avec l'ONUDC sur les questions de gestion financière et de gouvernance. On a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour communiquer en temps voulu des informations utiles et actualisées sur ses activités. Les intervenants se sont exprimés en faveur de la prorogation du mandat du groupe de travail pour une période de quatre ans et ont remercié les coprésidents de ce dernier pour leurs travaux.

8. De nombreux orateurs ont souligné l'importance et la pertinence des activités de coopération technique menées par l'ONUDC et ont appelé de leurs vœux une extension des programmes mondiaux, régionaux et de pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Amérique latine et aux Caraïbes, et en Asie du Sud-Est, entre autres. On a avancé que l'Office pourrait accroître l'efficacité de ses programmes en les fondant davantage sur la recherche. On a estimé qu'il fallait élargir les programmes dans les domaines de la cybercriminalité, de la recherche, de la lutte contre la drogue, du développement alternatif et de la coopération aux fins du contrôle aux frontières.

9. Plusieurs orateurs ont exprimé des inquiétudes quant à la situation financière de l'ONUDC, en particulier en ce qui concernait la baisse des fonds destinés à des fins générales, et ils ont engagé les donateurs à verser davantage de contributions non pré-affectées. Les intervenants ont noté que l'ONUDC était fortement dépendant des ressources extrabudgétaires, qu'il risquait de laisser les donateurs trop influencer sur ses choix et que la base des donateurs devait être diversifiée.

10. On a appuyé l'idée d'améliorer et de rationaliser le modèle de financement de l'ONUDC fondé sur le recouvrement intégral des coûts. L'Office a été prié de fournir des informations complètes sur la base de calcul des taux de recouvrement. Certains orateurs ont préconisé une évaluation et une évaluation constantes des incidences du modèle sur les pratiques administratives, la viabilité des bureaux extérieurs, l'exécution des programmes et la pérennité du réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDC. Un intervenant a proposé que les principes du recouvrement intégral des coûts soient appliqués à la fois dans les bureaux extérieurs et au siège. Il a été noté que, mis en pratique comme il convenait, le recouvrement intégral des coûts pouvait assurer la qualité des programmes et un avenir financièrement solide. Certains intervenants ont mis l'ONUDC en garde contre le risque qu'il prenait de perdre en compétitivité du fait des montants élevés demandés au titre du recouvrement intégral des coûts dans certaines régions.

11. Des orateurs ont souligné la nécessité de répartir équitablement les recettes perçues au titre des dépenses d'appui aux programmes entre le siège et les bureaux extérieurs à partir de critères clairs. Ils ont dit souhaiter une plus grande transparence et une révision des règles d'allocation de ces fonds, notamment aux bureaux extérieurs

et aux services fonctionnels basés à Vienne, et ont proposé que le groupe de travail ait de nouvelles consultations sur cette question à ses futures réunions.

12. On a parlé de la mise en service d'Umoja, des difficultés persistantes que posait son fonctionnement et des effets que cela avait sur l'exécution des programmes de l'ONUSUDC, en particulier sur le terrain. L'Office a été encouragé à améliorer encore les fonctionnalités du système, en particulier celles qui devaient permettre de suivre les fonds versés par les donateurs et l'exécution des projets. Il a également été prié de continuer de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en service d'Umoja et des incidences qui en découlaient sur l'exécution des programmes, ainsi que de la formation du personnel.

13. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à une culture de gestion, de suivi et d'évaluation axés sur les résultats et ont souligné la nécessité d'établir, sur les programmes et projets, des rapports de qualité fondés sur des données d'analyse, ce qui permettrait de rendre compte et de procéder à des évaluations. On a encouragé l'ONUSUDC à incorporer dans Umoja la communication de données d'évaluation, afin de veiller à ce que les conclusions de l'évaluation soient prises en considération lors de la planification des programmes.

14. Il a été noté que, si certains progrès avaient été accomplis en vue d'une représentation équilibrée des sexes au sein du personnel de l'ONUSUDC, il restait encore beaucoup à faire en ce qui concernait la représentation géographique équitable et que ces deux questions devaient être traitées comme des piliers aussi essentiels l'un que l'autre de la stratégie en matière de ressources humaines. Il fallait plus particulièrement s'employer à recruter des candidats des pays en développement et de pays non représentés et sous-représentés. De nombreux orateurs se sont déclarés préoccupés par le fait que certaines régions n'étaient pas suffisamment représentées parmi le personnel de l'Office. On a fait observer que, parmi les candidats originaires de pays en développement, il y avait des professionnels qualifiés ayant les capacités techniques et l'expérience pratique voulues, et que l'ONUSUDC pouvait les recruter, dans la limite des ressources disponibles et en faisant appel à son réseau de bureaux extérieurs. Parallèlement, l'attention a été appelée sur le fait que, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération primordiale au moment de la sélection des candidats devait être de s'assurer les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Un orateur a estimé que les États Membres pourraient contribuer à améliorer la situation en diffusant les avis de vacance de poste auprès des autorités nationales et du grand public par les voies officielles et les médias sociaux. On a fait remarquer que des efforts soutenus étaient nécessaires pour améliorer l'équilibre entre les sexes, en particulier aux postes de direction, et, dans le même temps, soutenir pleinement les candidates internes en leur offrant des possibilités de formation et des conditions de travail adaptées à la vie de famille, au siège de l'Office et dans les bureaux extérieurs. L'ONUSUDC a été prié de continuer à fournir des données désagrégées sur la composition de ses effectifs.

15. En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission, plusieurs intervenants étaient d'avis que l'ordre du jour de celle-ci devrait comprendre un point intitulé "Débat général", et ils ont fait des propositions pour l'établissement d'une liste des orateurs. On a indiqué que la Commission devait décider en temps voulu des points de son ordre du jour, y compris des sujets de ses débats thématiques, et qu'elle devait tirer parti, lors de l'examen des grandes questions de fond, de la présence à ses sessions d'experts venus des capitales. Certains orateurs ont suggéré que l'ONUSUDC établisse des rapports annuels qui permettent de suivre l'application des résolutions adoptées par la Commission à ses sessions passées. On a mentionné la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'atelier organisé par les instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en l'intégrant mieux aux travaux de la Commission, en particulier à ses débats thématiques. On a également considéré que le Comité plénier devrait faire pleinement usage des ressources mises à sa disposition en matière d'interprétation.